

Le samedi 4 décembre 2021

ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER



COMPTE RENDU

**C
O
M
P
T
E

R
E
N
D
U**



La séance est ouverte à 10 h 05 par Mr Patrick BEL ABBES, Président du District des Alpes.

Assistent :

Clubs présents ou représentés :

US VEYNES - EP MANOSQUE - SISTERON FC - AS FORCALQUIER - US LES MEES - CA DIGNE - LARAGNE S - AS EMBRUN - FC VOLONNE - L'ARGENTIERE S - BARCELONNETTE - ST CREPIN ES - AS ST ANDRE CASTELLANNE - FC LE BRUSQUET - FC MISON - CO ST MARTIN - ES BANON - US AIGLUN - AS DAUPHIN - A.F. CHAMPSAUR VALGAUDEMAR - O. BRIANCON SERRE CHEVALIER - ACADEMIE SPORTIVE DES ALPES - ENTENTE SPORTIVE MOYENNE DURANCE - L'AVANCE FC - MVR - ASF TALLARD - GAP FOOT 05 - AFC STE TULLE PIERREVERT - US CANTON RIEZOIS - US VIVO 04 - ASPTT - FC CERESTE REILLANNE - ASL DIGNE

Membres du Comité de Direction :

MM. Patrick BEL ABBES, Président ; Christophe VIDUSSI, Secrétaire Général ; Thierry BALLAND, Vice-Président ; David LUCHARD, Trésorier ; Patrick GRECO, Christophe BELLARD, Jean-Maurice VALET, Olivier AMOUREUX, André BODJI, Joël GRISONI

Excusés : Mme Béatrice ZIZZI, MM., Gilles CHALVET, René RIOU, Jean-Luc QUEIRAS, Oualid KRID, Mehdi AABID, Grégory LA CARIA, Daniel ROUIT, Pierre VALENSI, Richard PEREIRA, Marc CHIRON, Florian ARENA

Personnalités :

M. Vincent NOLORGUES, Président de la LFA

Mr Philippe DI MARCO, Membre de la Ligue Méditerranée

Mme ARANJO, membres du CDOS 05

M. Vincent JACQUEMART, Premier Adjoint de la commune de Val Buech Méouge

M. Lionel CORNAND, Maire délégué de Châteauneuf de Chabre

Mr Raphaël BOUTIN, Directeur Général de la Ligue Méditerranée

M. Miguel BENSAYAH, élus à la commune de Val Buech Méouge

Participent :

Mme Chloé MARTE, CABINET A2A

Mme Sylvie POIGNET-TESTU, Directrice

Mmes Fabienne YAGOUBI et Nadège OLIVIER, Secrétaire

MM. Sébastien JOSEPH, CTD PPF, Simon AMZALLAG Président de la CDA

La séance est ouverte à 9h45.

Ouverture de l'Assemblée par M. Patrick BEL ABBES, Président du District des Alpes :

Monsieur Patrick BEL ABBES, Président, souhaite la bienvenue à l'assemblée réunie le 4 décembre 2021 : « merci à toutes et à tous d'être aussi nombreux, cela démontre votre attachement à votre District. Je tiens à remercier très spécialement le Président de la LFA pour avoir fait le déplacement dans les Alpes, merci Vincent de ton engagement à nos côtés, c'est une grande fierté pour nous et un honneur de te compter parmi nos invités. Depuis cette nouvelle mandature, notre volonté a toujours été de vous associer à notre projet, c'est pourquoi je vous remercie de votre présence qui démontre, encore une fois, que nous sommes sur la bonne voie. De même vous pouvez noter la présence de nos instances tutélaires, la Fédération, mais je souligne également la présence de la Ligue Méditerranée, fortement représentée par le Président de la Commission Régionale des Délégués et « Monsieur Sécurité » de la Ligue, Philippe DI MARCO, membre du Comité de Direction accompagné du « bras droit » de Maître BORGHINI et chef de l'administration régionale, Raphaël Boutin.

Nous entretenons avec eux des relations plus que fonctionnelles et c'est l'occasion de les remercier devant vous, pour toute l'aide qu'il nous apporte.

Evidemment, et encore une fois, cette assemblée aura un fonctionnement particulier en raison des conditions sanitaires actuelles.

Pour le bien de tous, merci de respecter les gestes barrières.

Je vous rappelle qu'il y aura à la fois une Assemblée Générale Extraordinaire pour la mise en conformité de nos statuts avec une proposition de modification d'article, et une Assemblée Générale Ordinaire qui, elle, concernera à la fois :

La mise à jour du règlement d'administration générale du district, la mise à jour de nos règlements sportifs, une proposition de modification du règlement des compétitions séniors, une proposition de modification du règlement des championnats féminins, la présentation du bilan et du compte de résultat ».

Contrôle des pouvoirs, appel des délégués

M. BEL ABBES poursuit : « Passons maintenant à l'appel des délégués. Comme vous avez tous émargé, je vous propose de nous dispenser de l'appel nominal. 33 clubs présents ou représentés sur 41 totalisant 113 voix, sur 131, le quorum étant atteint, cette assemblée peut valablement se tenir et délibérer ».

Avant de commencer les points l'ordre du jour, je vous propose de rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui nous ont quitté depuis notre dernière Assemblée Je vous invite donc à observer, ensemble, un moment de recueillement.

Je tiens tout d'abord à remercier tout particulièrement Mr CORNAND, Maire délégué de Chateauneuf de Chabre, pour avoir mis à notre disposition cette salle des fêtes, ce qui nous permet de nous retrouver en présentiel. Car le facteur humain, tellement important dans le sport et dans la vie, dont on ne parvient pas à se défaire, est là pour nous rappeler combien la valeur de l'humain est cruciale.

Nous devons faire preuve d'une grande prudence et surtout d'une grande discipline dans les mois à venir.

Continuons à être solidaire et à prendre soin les uns des autres.

Contrairement à la saison passée, les championnats trouvent cette saison leur rythme de croisière et surtout avec du public... enfin !

Nous avons continué à vous rencontrer, à vous écouter, à échanger.

C'est ce qui nous conforte dans nos prises de décisions.

Au 30 novembre nous notons une augmentation de 11.33 % du nombre de nos licenciés.

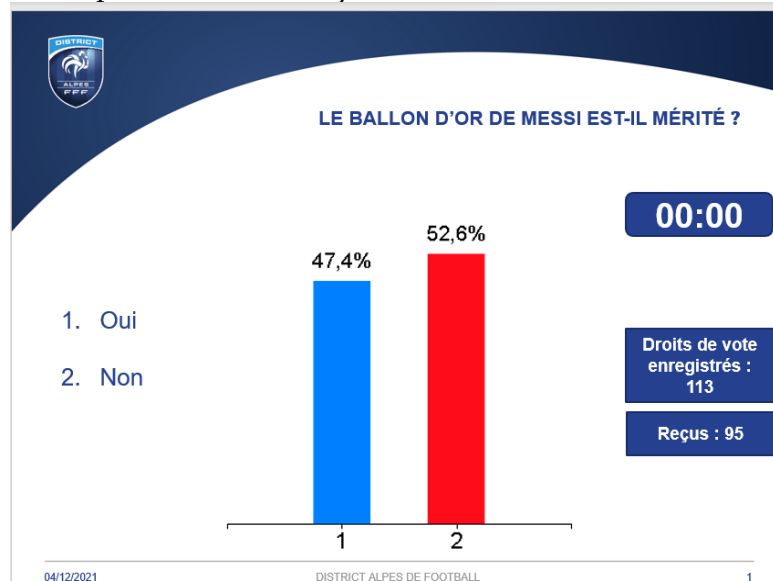
Comme évoqué lors de notre assemblée d'été, nous avons pu mettre en place, cette saison les aides prévues, à savoir :

- La gratuité des droits d'engagement pour les clubs engagés dans les championnats de Ligue et en Coupe de France ou Coupe Gambardella. Je vous rappelle que tout ceci a pu être réalisé grâce à une opération financière organisée avec la Ligue et grâce à la mise aux enchères de maillots collectors du club de l'AS MONACO.
- Au niveau de votre District, nous avons validé également en Comité de Direction cette saison, la gratuité des droits d'engagement dans les championnats Féminins, Séniors et futsal du District. Cela correspond à un effort financier d'environ 14 000 €. L'ensemble des équipes s'est impliquée afin d'élaborer de nouveaux textes, nous vous les présenterons un peu plus tard au cours de cette Assemblée et j'espère que ce travail de concert, réalisé avec toutes les composantes de notre District, fera l'objet d'un accueil favorable de votre part.

Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 12 juin 2021 :

Patrick BEL ABBES propose de passer à l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale d'été du 12 juin 2021 : « nous allons au préalable vérifier que les boîtiers fonctionnent bien pour les votes ».

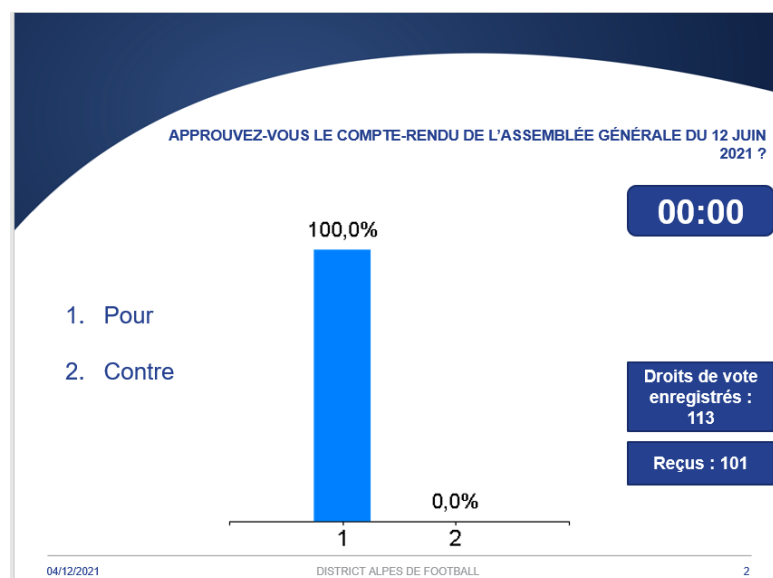
M. Simon Amzallag, informaticien de la Ligue et Président de notre CDA, fait un vote test : « Le ballon d'or de Messi est-il mérité ? appuyez sur 1 pour oui sinon appuyez sur 2 pour non. Allez-y.



On peut considérer que les boîtiers fonctionnent. Merci ».

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12/06/2021

M. Patrick BEL ABBES demande aux clubs d'approuver le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale : « si vous approuvez le PV tapez 1, sinon tapez 2.



Le procès-verbal du 12 juin 2021 est approuvé. Je vous remercie ».

Avant de donner la parole aux personnalités présentes, M. Patrick BEL ABBES rappelle l'engagement total du Comité de Direction qui reste à votre écoute quand cela est nécessaire. « Je vous souhaite une bonne Assemblée ».

Interventions des personnalités :

M. Vincent JACQUEMART, premier adjoint à la commune de Val Buech Méouge, prend la parole : « Bonjour à tous, je découvre le District des Alpes de Football, je vous souhaite de bons travaux, une bonne matinée et une bonne saison ».

M. Philippe DI MARCO, membre du Comité de Direction de la Ligue, prend à son tour la parole : « Cher tous, c'est avec un immense plaisir que je suis ici pour représenter la Ligue Méditerranée. Je suis content de retrouver Patrick, apprécié pour ses qualités humaines et sa passion du ballon rond. J'apprécie de partager avec vous ces moments de convivialité précieux, car nous avons été privés trop longtemps de contacts humains. L'épidémie n'est pas terminée, nous devons rester vigilants. La Ligue et ses Districts sont assujettis aux directives de la Jeunesse et Sport, sachez que la Ligue est à vos côtés pour vos accompagner. M. DI MARCO fini son discours en rappelant le rôle de l'IR2F et des formations qui y sont proposées en faveur des dirigeants (accompagnement personnalisé) ; et celui du LMF FC, plateforme en ligne pour aider les clubs ; il souligne que la mandature 2020/2024 est engagée dans la Responsabilité Sociétale des Organisations, c'est une démarche active de notre part. La Ligue Méditerranée et ses Districts, avec le soutien de la Mutuelle des Sportifs et en collaboration avec la Société EVA, ont lancé cette saison le Challenge REBOOT destiné aux clubs méditerranéens. Rappelons que ce Challenge, action écoresponsable et solidaire, consiste à récupérer le maximum de matériel informatique à recycler ou en fin de vie, au sein des clubs, auprès des licenciés et des proches. Ce challenge sera renouvelé chaque saison. La Ligue a réaménagé ses championnats Jeunes, Futsal et les Coupes et espère que cette saison il y aura une reconquête des licences perdues, Merci aux membres du Comité de Direction, merci aux techniciens, merci au personnel Administratif ».

Mme ARANJO, représentante du CDOS 05, prend la parole : « Cette assemblée est riche d'enseignements, elle permet au CDOS de mieux appréhender nos disciplines. Le travail des bénévoles est essentiel dans le sport pour inculquer les valeurs éducatives du sport. Le club est l'école de la citoyenneté qui est complémentaire à l'éducation nationale. Le CDOS est un interlocuteur privilégié avec les services de l'Etat ».

M. Patrick BEL ABBES, présente Olivier Espagnac qui prend la parole pour présenter sa société EVA (entreprise de valorisation adaptée), Eva donne une nouvelle vie aux équipements informatiques et propose des emplois durables aux personnes en situation de handicap, et l'opération Reboot : « Comme l'a expliqué Philippe DI MARCO, la Ligue Méditerranée et ses Districts, avec le soutien de la Mutuelle des Sportifs et en collaboration avec la Société EVA, ont lancé cette saison le Challenge REBOOT destiné aux clubs méditerranéens. La récolte a débuté dans le Var, le mercredi 24 novembre 2021. Déjà 1,5 tonne de matériel a été récupérée ! Trois clubs Alpains ont participé au Challenge : FC MISON, O. BRIANCON SERRE CHEVALIER et l'ARGENTIERE SPORTS. La société EVA propose du matériel recyclé pour les clubs de football d'une valeur de 225 € au tarif de 100 € ».

Présentation des comptes

Mme Chloé MARTE du Cabinet A2A, présente le bilan et le compte de résultat arrêtés au 30/06/2020 : « bonjour à tous, nous venons aujourd'hui vous exposer les comptes de l'association du District des Alpes en tant que cabinet comptable. Le fait caractéristique de cet exercice a été l'arrêt complet, peu après le démarrage de la saison, des compétitions et événement sportif, comme pour vous tous. En effet, nous pouvons constater une baisse significative des produits tel que les dons, les formations, les événements etc... liés au fonctionnement du district (86 290€ en 2020 contre 48 274€ en 2021) de 44%. Cette baisse a été compensée par l'octroi d'aide de l'état (fond de solidarité etc.) pour continuer une activité économique stable faisant passer les subventions, qui s'élevaient en 2020 à 120 442€, a 181 873€ avec une hausse globale de 51%. En résumé, le district a pu maintenir ces produits

d'exploitation en passant de 210 314€ à 230 247€ avec une hausse 9.50%. Malgré cette crise, Les charges externes sont restées stable avec une légère hausse de 3.8%. En effet, les assurances ont augmenté de 23.1% et les frais téléphone/poste ont également augmenté de 22%. A contrario, les fournitures ont eu une baisse de 18% et les déplacements ont également baissés de 17.9%. Les salariés et bénévoles sont restés mobilisé toute la saison. Nous le constatons avec une légère baisse de 4% des salaires bruts. Les charges ont effectivement baissé de 46% suite à une aide gouvernementale permettant de prendre en charge une partie des charges sociales. En bref, le résultat de la saison 2020/2021 subit une baisse de 21.4%. Cette baisse a également été alimenté par le geste que le District a souhaité vous faire, à vous les clubs, l'exonération des engagements pour la saison 2021/2022. Cette exonération représente la somme de 14 000 euros. Merci à vous tous pour votre écoute.

M. David LUCHARD, Trésorier, prend la parole et remercie le Cabinet A2A pour son travail et précise encore l'importance des aides de l'état durant la saison écoulée. M. LUCHARD demande s'il y a des questions dans l'assemblée, le club de DAUPHIN demande si l'on pourrait avoir le budget prévisionnel sur 3 ans. M. LUCHARD lui répond que ce n'est pas possible, que l'on ne peut prévoir qu'un an à l'avance.

URGENT 2021/2022

BILAN ACTIF						
ACTIF	Exercice N 30/06/2021		Exercice N-1 30/06/2020		Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dévaluations (à moins)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	7 453	5 819	1 634		1 634	
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terres						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage	60 105	49 737	10 368	11 961	1 592	13.31
Autres immobilisations corporelles	201 343	189 452	11 891	25 452	13 562	53.28
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations						
Orfances rattachées à des participations						
Autres titres Immobilisés	5 182		5 182	5 182		
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Total II	274 084	245 008	29 076	42 595	13 520	31.74
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances	51 547		51 547	102 295	50 748	49.61
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	499 121		499 121	417 092	82 029	19.67
Charges constatées d'avance (3)						
Total III	550 668	550 668	519 387	519 387	31 281	6.02
Comptes de Régularisation						
Frais d'émission d'emprunt à éaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	824 752	245 008	579 744	561 982	17 762	3.16

(3) Dont 400 au bal

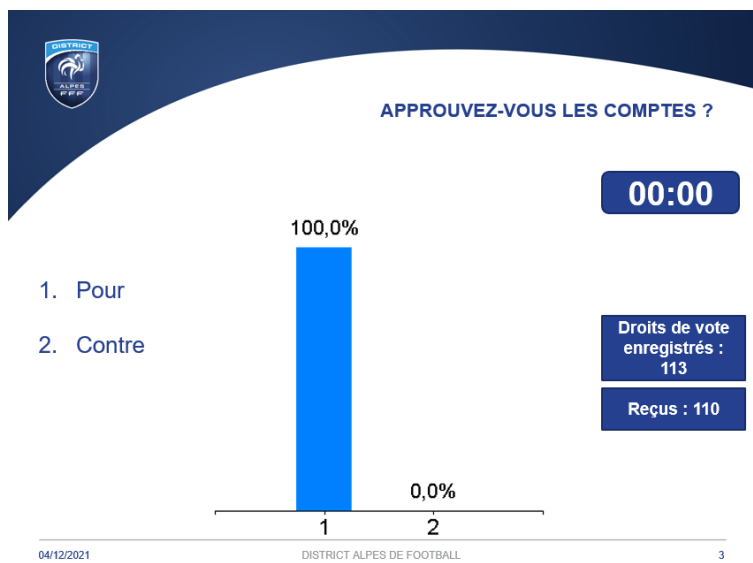
URGENT 2021/2022

BILAN PASSIF						
PASSIF	Exercice N 30/06/2021		Exercice N-1 30/06/2020		Ecart N / N-1	
	Euros	%	Euros	%	Euros	%
CAPITAUX PROPRES						
Capital (Dont versé :)	343 621		338 495		5 125	1.51
Primes d'émission, de fusion, d'apport						
Ecart de réévaluation						
Réserves						
Réserve légale						
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Autres réserves						
Rapport à nouveau						
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	4 028		5 125		1 097	21.41
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
Total I	347 648		343 621		4 028	1.17
AUTRES FONDS PROPRES						
Produit des émissions de titres participatifs						
Avances conditionnées						
Total II						
PROVISIONS						
Provisions pour risques	146 888		136 442		10 446	7.66
Provisions pour charges						
Total III	146 888		136 442		10 446	7.66
DETTES (4)						
Dettes financières						
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts auprès d'établissements de crédit					2 344	2.34
Concours bancaires courants						
Emprunts et dettes financières diverses	17 588		13 088		4 500	34.38
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 019		464		1 555	334.94
Dettes fiscales et sociales	29 688		36 722		7 034	19.16
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes	35 913		21 151		14 762	69.80
Comptes de Régularisation						
Produits constatés d'avance (1)					8 150	100.00
Total IV	85 208		81 919		3 288	4.01
Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	579 744		561 982		17 762	3.16

COMPTE DE RESULTAT							
	Exercice N 30/06/2021 12			Exercice N-1 30/06/2020 12	Ecart N / N-1		
	France	Exportation	Total		Euros	%	
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises				782	782	100,00	
Production vendue de biens	42 829	5 445	48 274	86 920	38 646	44,46	
Production vendue de services				2 170	2 170	100,00	
Chiffre d'affaires NET	42 829	5 445	48 274	89 872	41 598	46,29	
Production stockée							
Production immobilisée				181 873	117 264	64 609	55,10
Subventions d'exploitation				123	17 862	17 739	99,31
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				26 312	47 153	20 841	44,20
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (1)			256 583	272 151	15 568	5,72	
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			529	1 825	1 296	71,02	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *	107 793		107 793	103 857	3 936	3,79	
Impôts, taxes et versements assimilés	1 684		1 684	4 130	2 446	59,23	
Salaires et traitements	95 575		95 575	91 640	3 935	4,29	
Charges sociales	19 423		19 423	34 629	15 206	43,91	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	28 772		28 772	29 728	956	3,22	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	4 500		4 500	3 841	659	17,16	
Dotations aux provisions							
Autres charges			130	89	40	45,19	
Total des Charges d'exploitation (2)			258 405	269 739	11 334	4,20	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 822	2 412	4 234	175,54	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			100	3 178	3 078	96,85	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

COMPTE DE RESULTAT						
	Exercice N 30/06/2021 12			Exercice N-1 30/06/2020 12	Ecart N / N-1	
	Euros	%			Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	3 718		3 718	197	3 521	95
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
Total V	3 718		3 718	197	3 521	95
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilés (4)	19		19	357	338	94,66
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement						
Total VI	19		19	357	338	94,66
2 - Résultat financier (V-VI)	3 699		3 699	160	3 859	102
3 - Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 977		1 977	5 430	3 453	63,60
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 060		3 060		3 060	
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	3 060		3 060		3 060	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 009		1 009	305	704	231,24
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	1 009		1 009	305	704	231,24
4 - Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 051		2 051	305	2 356	773,49
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	263 461		263 461	275 526	12 066	4,38
Total des produits (I+III+V+VII)	263 461		263 461	275 526	12 066	4,38
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	259 433		259 433	270 401	10 968	4,06
5 - Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	4 028		4 028	5 125	1 097	21,41

Les clubs ne posant plus de questions, M. LUCHARD propose à l'Assemblée d'approuver les comptes : « Tapez 1 si vous approuvez, 2 si vous êtes contre.



Les comptes du District arrêtés au 30 juin 2021 sont approuvés à l'unanimité. Je vous remercie pour votre confiance ».

Assemblée Générale Extraordinaire

M. Christophe VIDUSSI prend la parole : « vous avez reçu l'ordre du jour et les documents y afférents. Les articles 8, 9.1, 12.5.5, 12.5.6, 13.2.1, 13.3, 13.5, 13.7, 14.4, 15.5 et 19 doivent être mis en conformité suite à l'Assemblée Fédérale de 2018. Ces mises en conformité ne sont pas votées en Assemblées, elles sont simplement présentées aux clubs. Vous avez reçu dans la convocation en pièces jointes les statuts corrigés ».

Proposition de modification article 12.2

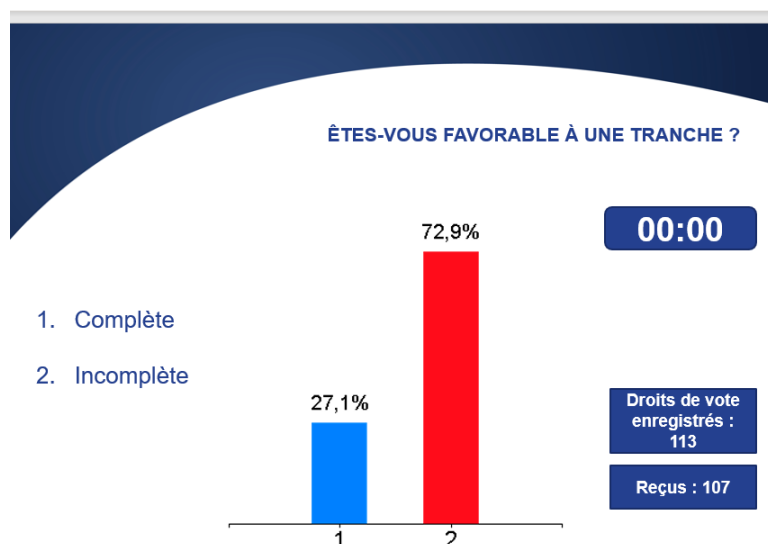
12.2 - Nombre de voix

Chaque Club dispose d'un nombre de voix déterminé suivant le nombre de **licences** au sein de ce Club au terme de la saison précédente.

Le nombre de voix attribué aux Clubs est le suivant :

- Une voix par association ayant de 3 à 50 **licences** au moins.
- Une voix supplémentaire par tranche **complète ou incomplète** de 50 **licences** à partir de 51.

Je vous propose de passer au vote : pour une tranche complète tapez 1, pour une tranche incomplète tapez 2.



Une voix supplémentaire par tranche incomplète de 50 licences à partir de 51. Cette modification est adoptée à 72,9 % des voix.

Proposition de modification article 13.1

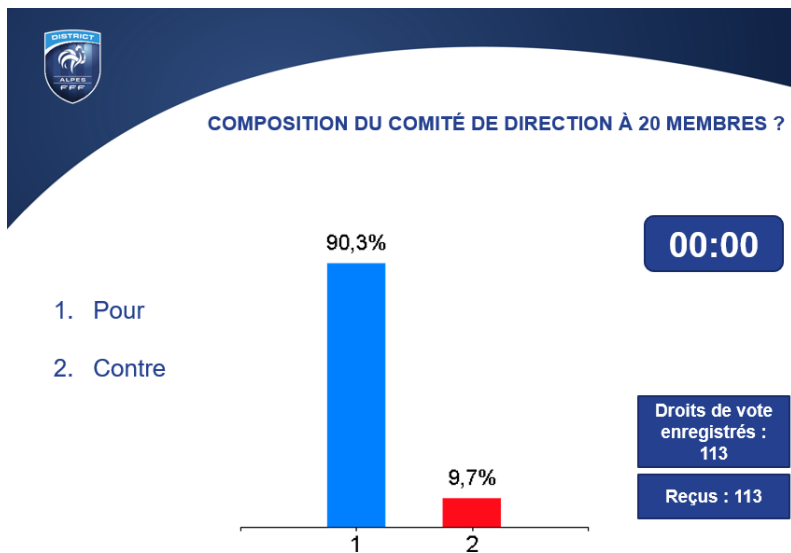
13.1 - Composition

Le Comité de Direction est composé de **vingt (20)** membres.

Il comprend parmi ses membres :

- Un arbitre répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.a),
- Un éducateur répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.b),
- Une femme,
- Un médecin,
- 16 autres membres.**

Je vous propose de passer au vote : pour une composition de 20 membres tapez 1, contre tapez 2.



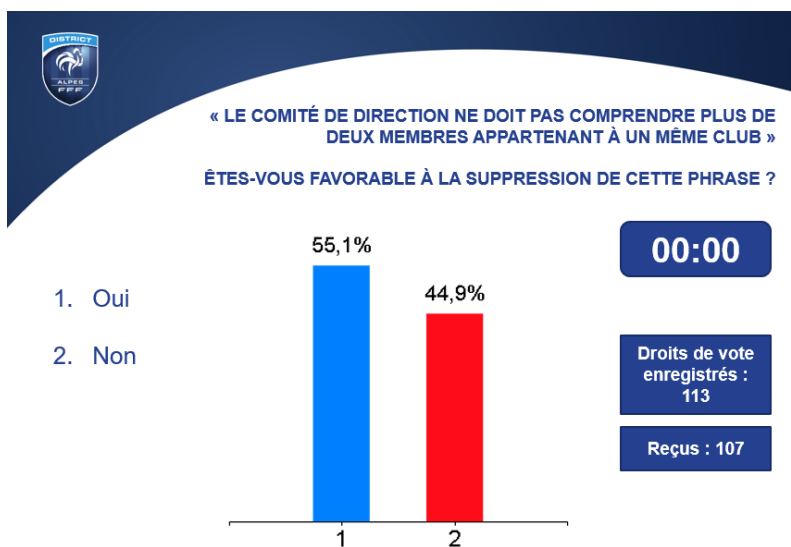
La composition du Comité de Direction à 20 membres est adoptée à 90,3 % des voix.

Proposition de modification article 13.1

Suppression de la phrase ci-dessous, cette proposition est faite suite à ce qui se fait dans d'autres district et à la taille du nôtre.

~~Le Comité de Direction ne doit pas comprendre plus de deux (2) membres appartenant à un même club.~~

Je vous propose de passer au vote : Etes-vous favorable à la suppression de cette phrase : tapez 1 pour oui, 2 pour non.



*La suppression de la phrase : **Le Comité de Direction ne doit pas comprendre plus de deux (2) membres appartenant à un même club** est adoptée à 55,1 % des voix.*

Assemblée Générale Ordinaire

M. Christophe VIDUSSI, poursuit par les mises en conformités de l'article 6 du Règlement d'Administration Générale du District puis les articles 9.1, 23 c et 35 des Règlements Sportifs, ses mises en conformités ne sont pas soumises au vote. Il passe ensuite la parole à Sébastien JOSEPH pour présenter les modifications des règlements des compétitions Séniors et Féminins que vous avez reçu.

Proposition de modification du règlement des compétitions séniors :

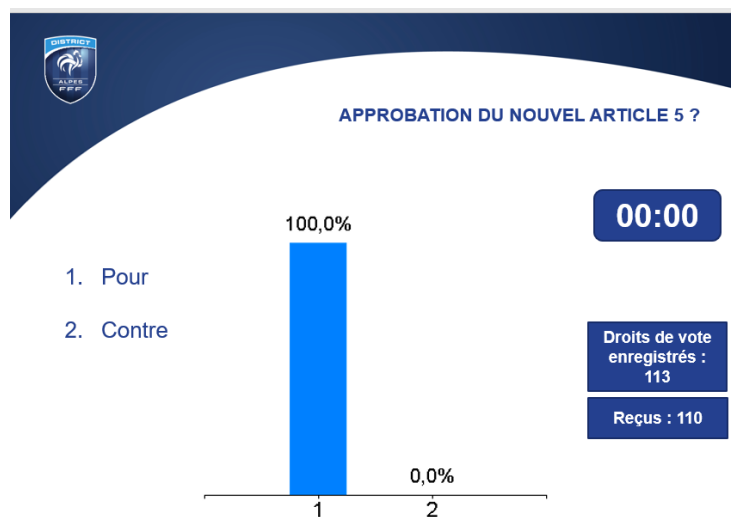
M. Sébastien JOSEPH, CTD PPF, explique que les modifications apportées ont été faites pour mettre ces règlements en conformité avec les règlements de la Ligue et pour avoir une meilleure visibilité des anciens textes.

Article 5 :

Nouvel article (l'article 6 devient l'article 5) et rajout de la phrase :

(...) En District 3, lorsqu'il n'existe qu'un seul groupe, les clubs classés 1^{ers} et 2^{èmes} du groupe accéderont en District 2.

Je vous propose de passer au vote : si vous êtes pour ce nouvel article tapez 1, sinon tapez 2.



Ce nouvel article est adopté à l'unanimité.

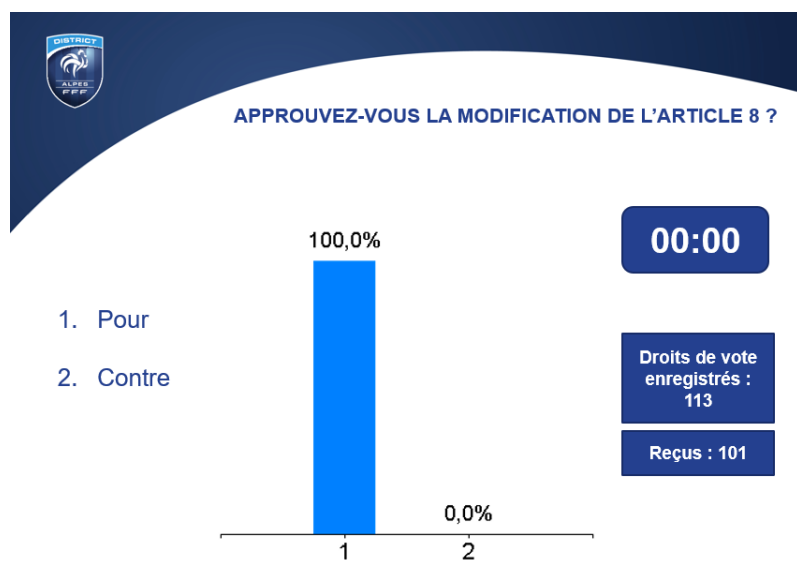
Date d'effet : immédiate

Article 8 :

(Anciennement article 9) modification :

(...) conformément aux critères définis à l'article 34 des Règlements Sportifs du District.

Je vous propose de passer au vote : si vous êtes pour tapez 1, si vous êtes contre tapez 2.



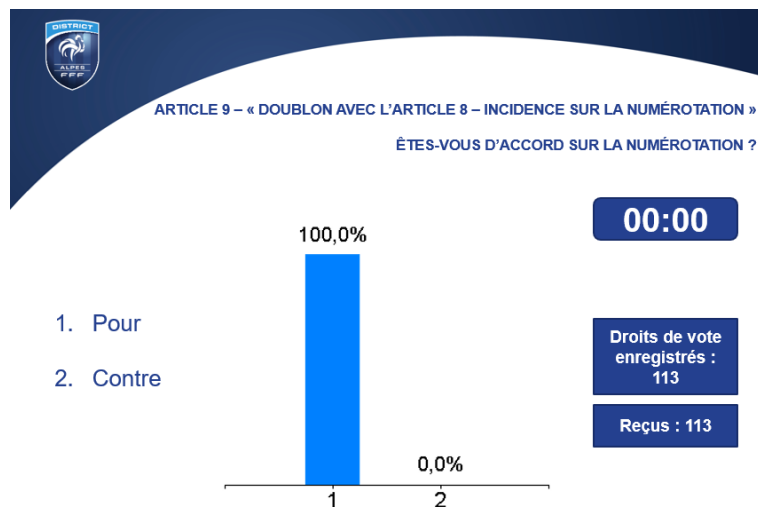
La modification de l'article 8 est adoptée à l'unanimité.

Date d'effet : immédiate

Article 9 :

Doubleton avec l'article 8, incidence sur la numérotation

Je vous propose de passer au vote : si vous êtes d'accord sur la nouvelle numérotation tapez 1, si vous êtes contre tapez 2.



La nouvelle numérotation est adoptée à l'unanimité.

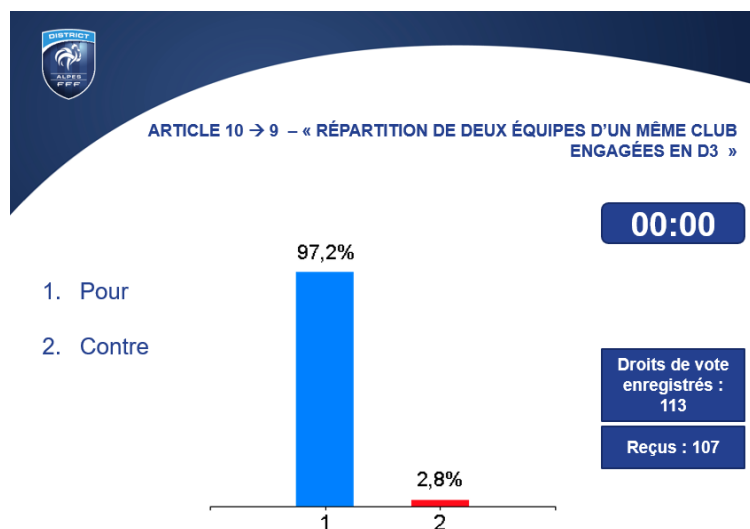
Date d'effet : immédiate

Article 9

(Anciennement article 10)

Répartition de deux équipes d'un même club engagées en D3

Je vous propose de passer au vote : si vous êtes pour tapez 1 sinon tapez 2.



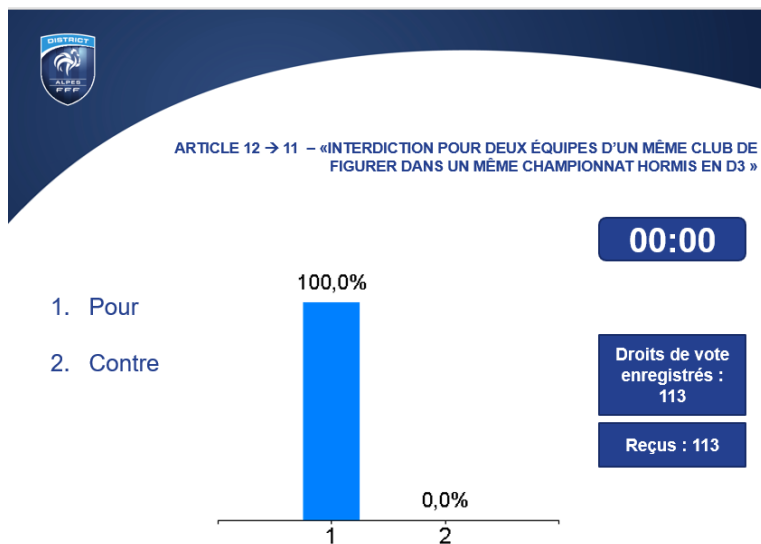
La répartition de deux équipes d'un même club engagées en D3 est adoptée à 97,2 % des voix.

Date d'effet : immédiate

Article 11

(Anciennement article 10) interdiction pour deux équipes d'un même club de figurer dans un même championnat hormis en D3.

Je vous propose de passer au vote : si vous êtes pour tapez 1, si vous êtes contre tapez 2.



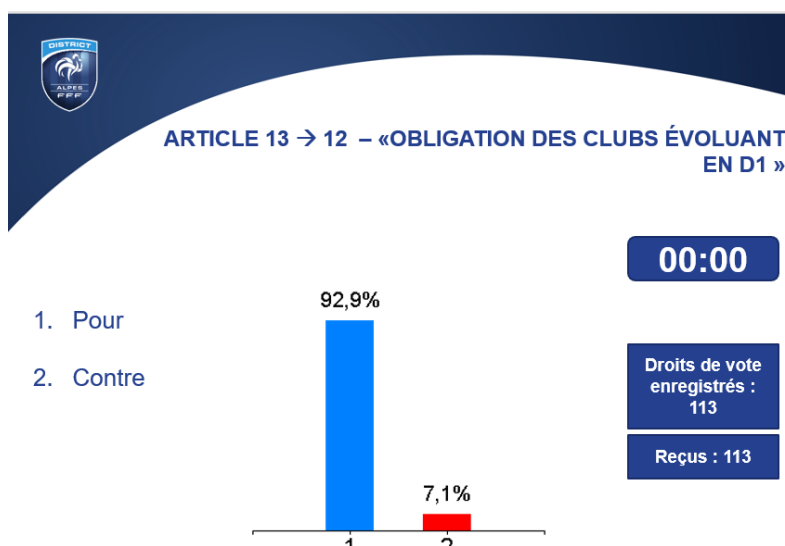
L'interdiction pour deux équipes d'un même club de figurer dans un même championnat hormis en D3 est adoptée à l'unanimité.

Date d'effet : immédiate

Article 12

(Anciennement article 13) obligation des clubs évoluant en D1

Je vous propose de passer au vote : si vous êtes pour tapez 1, sinon tapez 2.



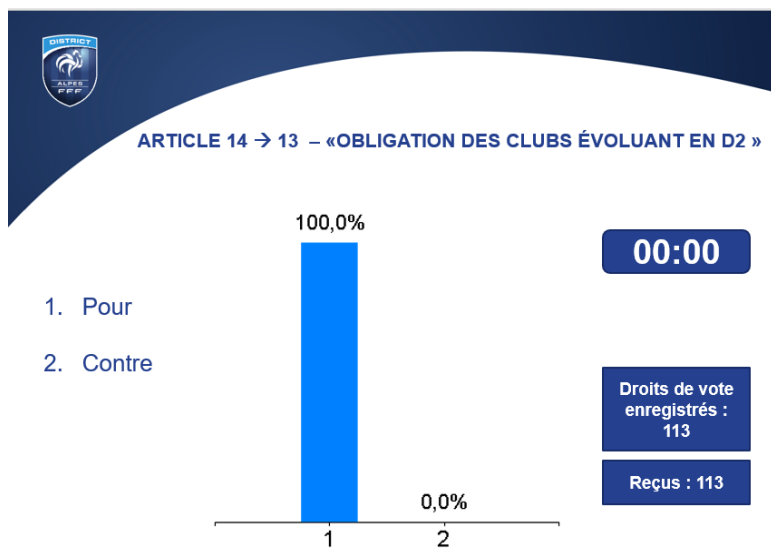
L'article 12 - obligation des clubs évoluant en D1 est adopté à 92,9 % des voix.

Date d'effet : immédiate

Article 13

(Anciennement article 14) obligation des clubs évoluant en D2

Je vous propose de passer au vote : si vous êtes pour tapez 1, sinon tapez 2.



L'article 12 - obligation des clubs évoluant en D2 est adopté à 100 % des voix.

Date d'effet : immédiate

Article 14

(Anciennement article 15) organisation des championnats séniors

Je vous propose de passer au vote : si vous êtes pour l'article 14 tapez 1, sinon tapez 2.



L'article 14 - obligation des clubs évoluant en D2 est adopté à 100 % des voix.

Date d'effet : immédiate

Proposition de modification du règlement des championnats Féminins :

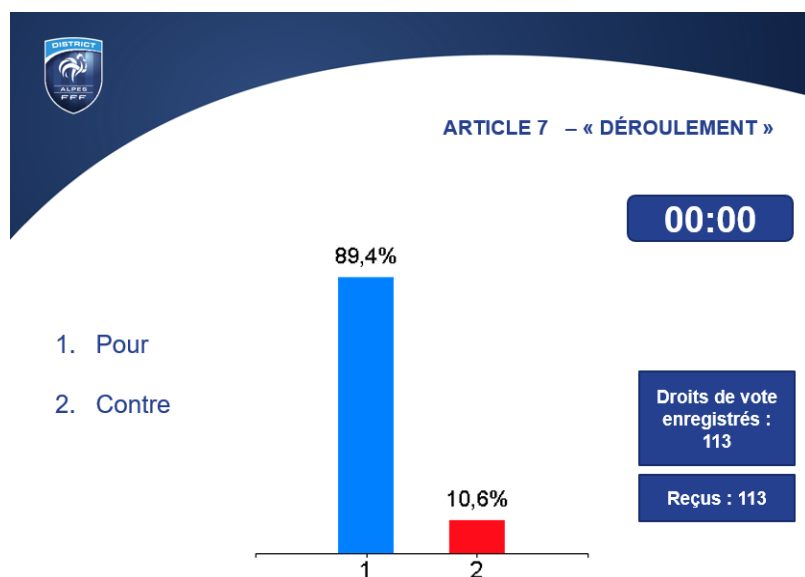
M. Sébastien JOSEPH, CTD PPF, explique que les modifications apportées ont aussi été faites pour mettre ces règlements en conformité avec les règlements de la Ligue et pour avoir une meilleure visibilité des textes. Tous les articles de ce règlement ont été votés par le Comité de Direction, seul l'article 7 doit être soumis aux votes de l'Assemblée.

Article 7 : Déroulement

Le championnat féminin Séniors se déroulera comme suit : une seule phase Aller/Retour

Le club classé premier du championnat est déclaré champion des Alpes de Football et disputera les barrages qui réuniront le premier de chaque district. Le vainqueur accédera au Championnat de R1 Féminin de la Ligue Méditerranée. Cependant, si le club ne désirait pas accéder à ce championnat, le Comité de Direction du District des Alpes désignerait le club devant participer à ces barrages à sa place en tenant compte du classement du championnat.

Je vous propose de passer au vote : si vous êtes pour tapez 1, si vous êtes contre tapez 2.



L'article 7 est adopté à 89,4 % des voix. Merci pour votre confiance ».

Date d'effet : immédiate

Une question concernant le championnat R2 Féminin est posée : y aura-t-il encore des barrages à la fin de la saison ? M. DI MARCO prend la parole et explique la volonté de la ligue de supprimer les barrages.

Présentation de la nouvelle pratique : football en marchant

Sébastien JOSEPH présente un court diaporama et explique à l'assemblée la nouvelle pratique. Solène BOUVIER apprentie BMF aidée par Pierre-Yves BERNIER, CTD DAP, a fait une expérimentation dans le club de MALIJAI et à l'ARGENTIERE. Les clubs intéressés doivent prendre contact avec Solène.

Intervention des personnalités

M. Patrick BEL ABBES donne la parole à M. Vincent NOLORGUES, président de la LFA qui commente un diaporama : « je serai un peu plus long que mes prédécesseurs car je vais vous présenter la LFA. Bonjour Mesdames et Messieurs. Je vois que dans cette Assemblée il n'y a que 2 femmes présentes. Patrick tu devras faire un effort lors de la prochaine élection car dans ton comité de direction il n'y a qu'une femme élue. Les présences de Philippe DI MARCO et de Raphaël ne sont pas neutres, je vois qu'il y a un climat de confiance, vous êtes privilégiés.

M. NOLORGUES commente son diaporama : il y a 13 ligues, 91 districts et 9 ligues métropolitaines. Il présente ensuite l'organigramme de la FFF, de la LFA et précise que tous les membres viennent de la base, de milieu rural, ils connaissent tous vos problèmes.

D'un point de vue juridique, la LFA est une Direction Fédérale, elle n'est pas distincte juridiquement de la FFF mais elle n'est pas réduite à cette seule considération juridique. Elle est dotée d'une gouvernance politique, le BELFA élu par les Ligues et les

Districts. Elle dispose d'un budget dédié de la part de la FFF et définit les priorités d'affectation des ressources attribués au football amateur et en assure le suivi. Le Bureau exécutif de la LFA est compétent sur toutes les activités du Football amateur hormis les questions disciplinaires. La politique en direction du football amateur est proposée par le BELFA : le COMEX étudie les décisions du BELFA dont la validation quasi constante confirme de fait la délégation en matière de gestion du football amateur. LFA a financé 10 dossiers FAFA en 5 ans dans les Alpes.

Elle a un important budget dédié à soutenir le football amateur. Il détaille les produits et les dépenses. M. NOLORGUES dit que l'aide territoriale a été maintenue pendant la Covid. Les aides aux territoires ont plus augmenté que les aides aux clubs car se sont les District qui mènent les actions. Il faut espérer que cette période critique finisse. Tous ensemble nous devons agir pour le bien du football. Nous devons proposer des activités, tous les clubs sont importants, il n'y a pas de petits clubs, il y a des pratiques adaptées à tous, vous avez vu par exemple le foot en marchant, ça permet d'intégrer les parents, les anciens. Vous devez licencier tout le monde, n'oubliez pas la licence volontaire.

Je reviens sur une action importante, le contrôle de l'honorabilité pour certaines licences, cela a été testé dans quelques ligues et il y a déjà eu des retours, des personnes interdites d'approcher des mineurs ont été signalés. Ce dispositif sera étendu à tout le territoire.

Avant de terminer je vous annonce une augmentation au niveau national mais aussi régional et local du nombre de licences (chiffres de ce matin : FFF +7,6 % ; Ligue + 19,7 % ; District + 6,7 %) les licences Football Educatif augmentent de 30 %, il faut donc s'occuper des jeunes.

Pour terminer, je vous rappelle que notre rôle est important, avec ce qui se passe « en haut » nous avons un devoir de pacification du football, le football est important dans nos territoires. Je vous remercie ».





BUREAU EXECUTIF 9 membres + 3 membres de droit

COLLEGE DES PRESIDENTS DE LIGUES

COLLEGE DES PRESIDENTS DE DISTRICTS

COLLEGE DES AUTRES ACTEURS (Arbitres, Educateurs, Représentants des clubs nationaux)



Une équipe présente sur l'ensemble du territoire



Une équipe représentative des Territoires et des Instances :

- 3 Présidents de Districts
- 1 Président de Ligue
- 2 Présidents délégués de Ligue
- 1 Présidente de Club
- 1 Secrétaire Général de la LFA
- 1 Vice Président de la LFA

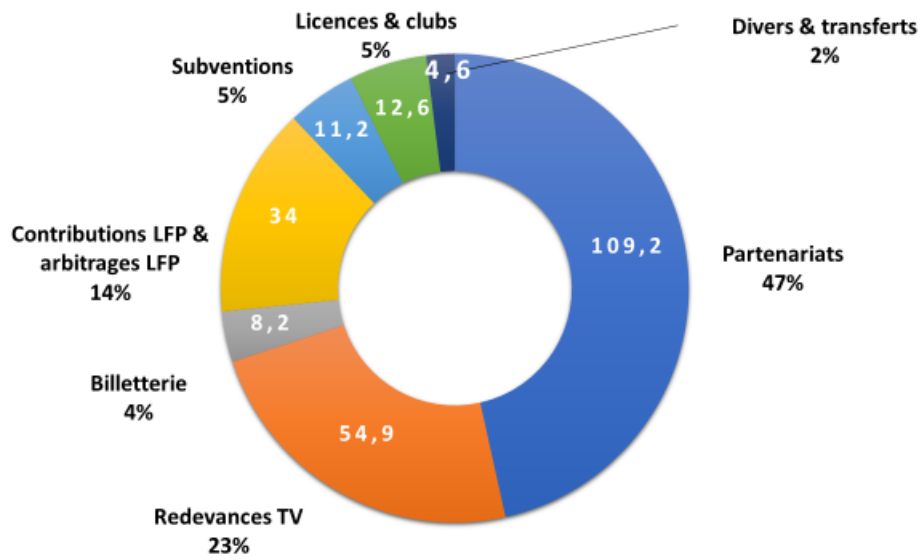
Cette équipe est une association d'hommes et de femmes investis sur l'ensemble du territoire qui tout en alliant des compétences multiples permettra de combiner l'expérience avec l'innovation pour renforcer cette écoute et proximité dont nos instances et nos clubs ont tant besoin.

TRAVAIL EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LES TROIS COLLÈGES

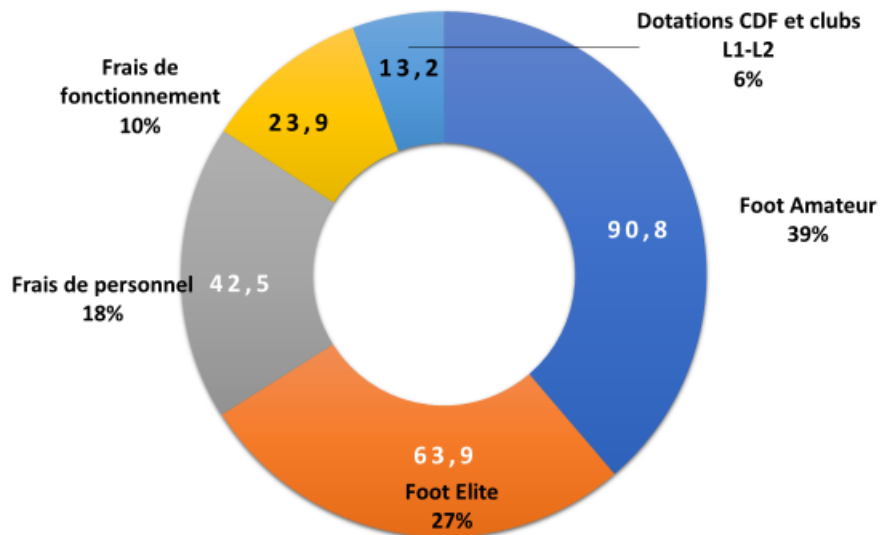
- 1-COLLEGE DES PRESIDENTS DE LIGUES - PRÉSIDENT : DIDIER ESOR
- 2-COLLEGE DES PRÉSIDENTS DE DISTRICTS - PRÉSIDENT : CLAUDE DELFORGE
- 3-COLLEGE DES AUTRES ACTEURS : PRÉSIDENT : ÉLECTION À VENIR

04/01/2022

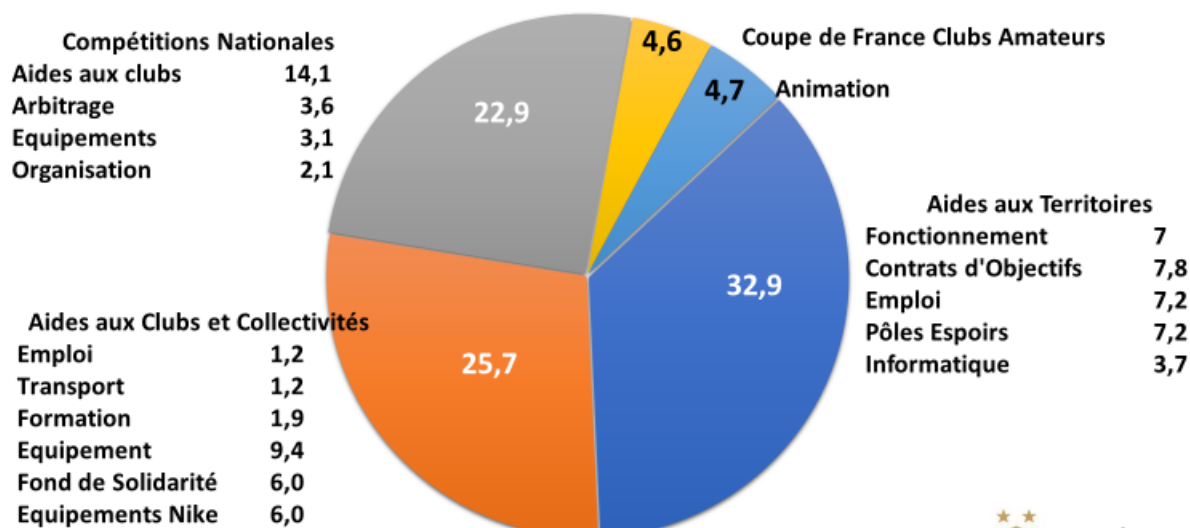
• Répartition des PRODUITS (234,7 M€) (chiffres 2020)



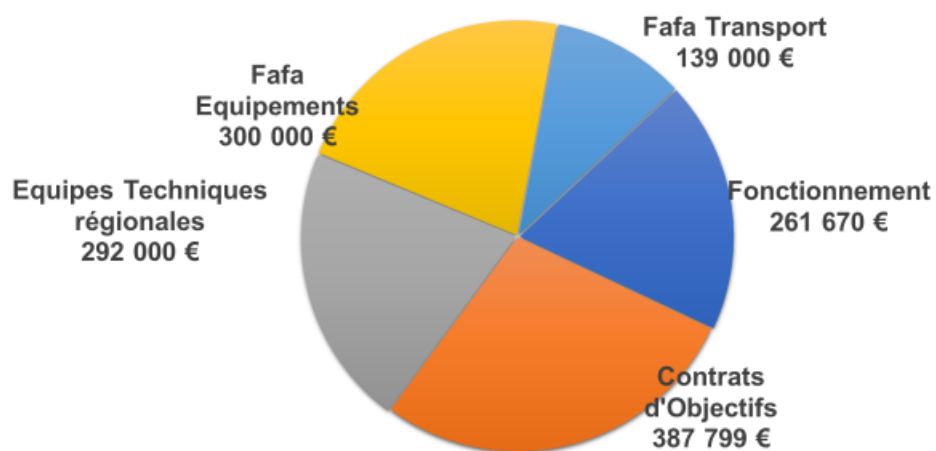
• Utilisation des Ressources (234,3 M€) (chiffres 2020)



• Utilisation des Ressources (90,8 M€) (chiffres 2020)



• Aide MEDITERRANEE (chiffres 2020) 1 380 469 €

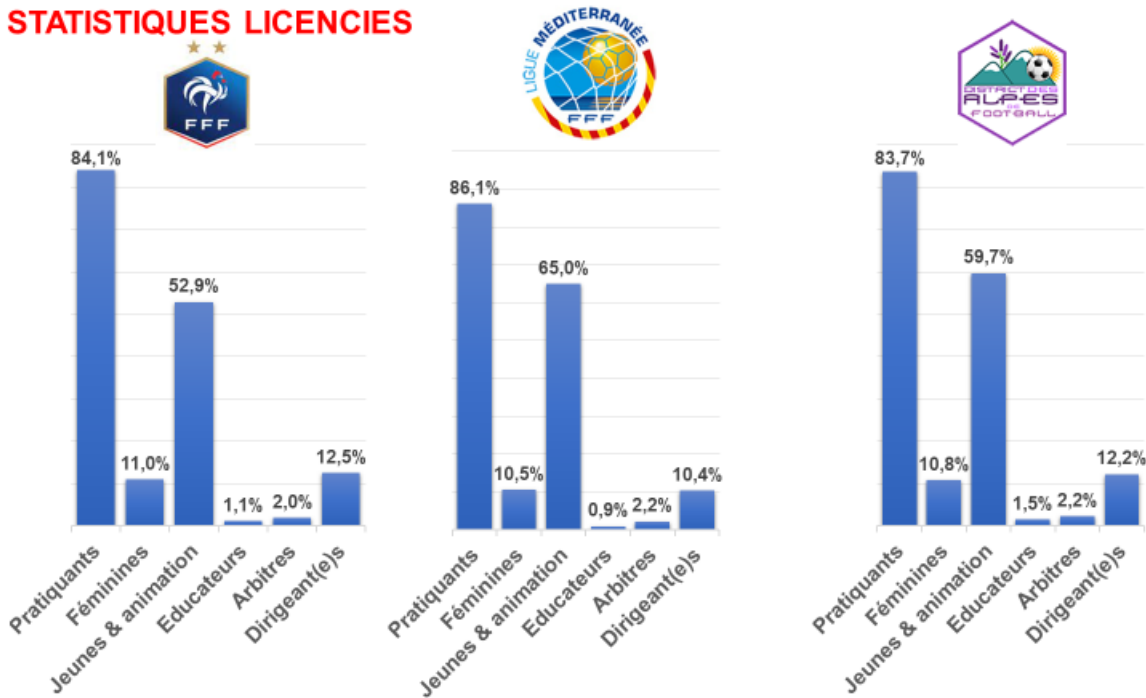


Emploi : 27 emplois subventionnés en cours pour 751 500 €

Plus aides à la formation et à l'informatique



STATISTIQUES LICENCIES

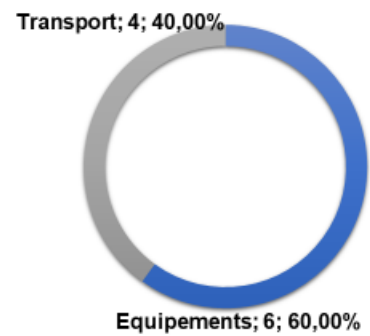
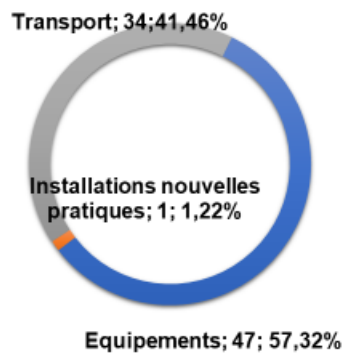


FAFA depuis 5 saisons

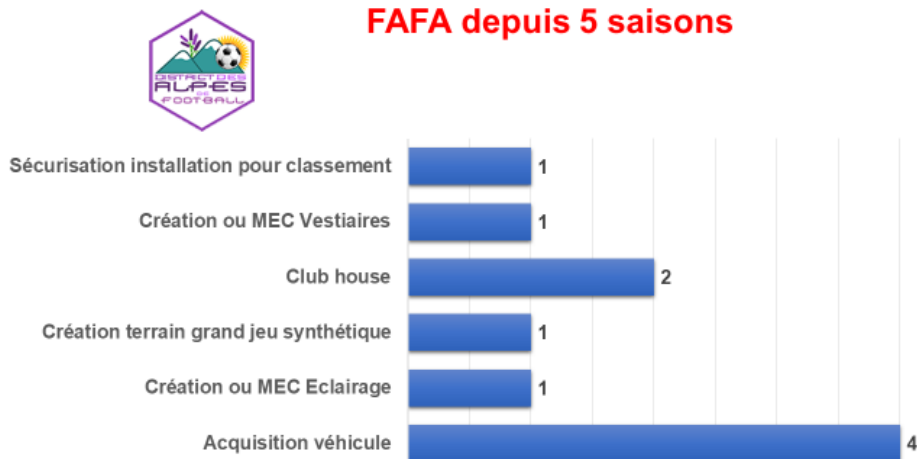
Aide totale	40 737 240 €
Dossiers	2 932
Total	389 873 256 €

Aide totale	1 467 600 €
Dossiers	82
Total	6 322 244 €

Aide totale	185 700 €
Dossiers	10
Total	875 882 €



FAFA depuis 5 saisons



Questions diverses

Les clubs sont invités à poser des questions.

M. André BODJI revient sur l'article 1 de la FFF modifié lors de la dernière Assemblée Fédérale qui précise que politique et religion n'existent pas. Il se dit agacé de voir des joueurs se signer quand ils rentrent sur les terrains et personne ne dit rien.

M. Vincent NOLORGUES lui répond que le prosélytisme est interdit. Qu'il a raison, que ce qu'ils voient vient du foot d'en haut.

M. Jérémy MERCER veut que le District revienne sur les horaires des plateaux U7 et U9 le matin car il y a des problèmes avec les parents.

Sébastien JOSEPH prend la parole et lui explique que c'est une expérimentation cette saison, que les clubs ont répondu favorablement à un sondage à auteur de 80 %. Il précise que les clubs qui n'ont pas pris part au sondage râlent car en réalité ils ont plusieurs catégories engagées mais qu'un seul éducateur. Les clubs doivent se structurer pour avoir un éducateur par catégorie. Faire joueur les jeunes le matin, libère aussi des créneaux le samedi après midi pour les jeunes à 11. En fin de saison nous redemanderons à tous les clubs pour voir si nous continuons ou pas.

M. Thierry LEROY dit que les températures sont basses surtout dans le département 05 pour les U6 U7.

M. Patrick BEL ABBES, Président, dit qu'une réunion sera programmée en fin de saison pour voir avec les clubs.

Sébastien JOSEPH, dit qu'il faudra trouver une meilleure répartition pour tout le monde.

Christophe BELLARD, Président de la Commission Jeunes, explique que pour les jeunes il y a une réorganisation l'hiver avec le Futsal.

Sébastien JOSEPH, dit que pour les tous petits cela se pratique depuis déjà longtemps.

M. MINI, demande s'il est possible de sortir du contrat WV.

M. Vincent NOLORGUES lui explique que c'est un gros sponsor (6 millions d'euros dont 3 pour le FAFA). Il y a une discussion pour faire évoluer le contrat car les délais sont trop longs pour acquérir un véhicule neuf. Il précise que ce n'est pas une obligation d'acheter un véhicule WV neuf, on peut acheter un véhicule d'occasion d'une autre marque (le club ne pourra pas prétendre au FAFA, mais ça lui coutera moins cher !).

Signature de la convention avec la commune de Val Buech Méouge.

MM. BEL ABBES et JACQUEMART signent la convention d'occupation du terrain de Ribiers. Le District avait besoin ponctuellement d'un terrain car les actions techniques ont doublé cette saison, et surtout cela permet de centraliser les formations.

Clôture de l'Assemblée Générale

M. Patrick BEL ABBES remercie toutes les personnes qui se sont déplacées pour assister à cette Assemblée Générale et les invitent au pot de l'amitié préparé par l'Auberge des deux Vallées.

La séance est levée à 11h45

Le Président

Patrick BEL ABBES

Le Secrétaire Général

Christophe VIDUSSI